

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard

6 mars 2023 - 1 €

N° 21

Afrique

La France n'a plus la côte en Afrique? Non c'est autre chose: l'Afrique n'a plus la côte en France. Emmanuel Macron n'a pas eu tort le 27 février dans sa conférence de presse à l'Élysée consacrée au partenariat Afrique-France: « Où sont les Français? » Les jeunes Français, les volontaires, les entrepreneurs, l'équipe de France de football, les musées, qu'il a cités et qui préfèrent se tourner vers l'Asie comme continent d'avenir plutôt que vers l'Afrique. Certes il y a les diasporas, mais leurs membres ne sont pas les derniers à considérer le continent comme leur passé plus que leur futur.

Macron a beau exposer les multiples opportunités que présente l'Afrique, notamment à des Français qui partagent leur langue, leur faire miroiter des potentialités de croissance économique, qui va le croire quand les voyages qu'il y effectue sont accomplis « au pas de charge »? C'est ce que les médias ont retenu du dernier périple où, le 3 mars, il a touché trois pays en une seule journée, parti de Libreville le matin, fait escale en Angola quelques heures – la première puissance pétrolière – pour atterrir le soir à Kinshasa – le plus grand pays francophone du monde. Macron se gausse d'avoir visité 21 pays africains depuis son élection en 2017 – ce qui en laisse 33 où il n'est pas allé – mais pour



combien de jours par an? L'Afrique n'a pas la même notion du temps, disait un de ses prédécesseurs...

Ce qui laisse entier le versant français de la relation: comment redonner à nos concitoyens le « goût » de l'Afrique? Les généreux jumelages de nos villes et villages, l'action humanitaire, la recherche archéologique ou l'ethnologie, la protection de la biodiversité, sont-ils presque tout ce qui reste de la grande

épopée de la France en Afrique? Le président répète qu'il faut « solder » le passif: les situations de rente, les guerres tribales ou terroristes, qui seraient autant d'héritages de la colonisation, liquidées? Diplomates et militaires sont désormais occupés ailleurs, à l'Est et pas au Sud.

L'immigration venant du Sud, ce n'était pas le moment d'en parler? Et pourtant, moins il y a de Français en Afrique, plus il y a

Sommaire : Page 1 :

Afrique. – P. 2 : Périls chinois. P. 3 : Lettre à Hugo Clément, journaliste qui devrait s'installer comme agriculteur pour lutter contre les rats taupiers ! P. 5 : Inflation. – Chauve-souris. P. 6 : Lectures. P. 7 : Bilan du salon de l'Agriculture. – Le mai des ponts. – Habit. P. 8 : Haute mer : le rivage est encore à l'horizon.

de visibilité des Africains en France, ce que Macron appelle « la part d'africanité » dont il appelle à la reconnaissance. Y aurait-il un rapport de cause à effet quelque part ? Trop ou pas assez de démocratie ici et là ? Les Africains qui se dirigent vers l'Europe n'auraient-ils pas plutôt tendance à éviter la France, préférant l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Scandinavie : tout plutôt que la France ? On le comprend si l'image de la France est tellement dégradée qu'on le dit dans les opinions publiques africaines. Problème de communication, répond le président qui promet quelques moyens financiers pour contrer la « propagande » ennemie. « Une histoire d'amour », disait-il l'an dernier. Or, sinon l'amour, du moins la confiance ne se décrète pas ni ne s'achète.

Dominique Decherf

Périls chinois

Il y a trois ans, le président Donald Trump avait affirmé, en conférence de presse, avoir vu les preuves que l'épidémie de covid était partie d'un laboratoire de Wuhan en Chine populaire. On s'était moqué de lui, comme en France on se moquait du professeur Luc Montagnier, qui affirmait peu ou prou la même chose. Tous les deux étaient considérés comme des conspirationnistes, des irresponsables, atteints de sénilité.

Pourtant, dès son accession au pouvoir, le président Joe Biden a demandé avec insistance une enquête internationale sur ce fameux laboratoire. Et désormais,

le patron du FBI, Christopher Wray, indique, dans une interview à Fox News le 1er mars, que l'hypothèse principale des services de renseignements américains est bien celle d'un accident dans un laboratoire de Wuhan.

À peu près à la même époque le président Trump s'en était pris à l'application ludique Tik-Tok, soupçonnée par lui de mettre en danger les libertés occidentales. Cette application, propriété de la société chinoise ByteDance, a permis à jusqu'à deux milliards de personnes dans le monde de s'amuser avec des saynettes musicales ou chacun se met en scène pour obtenir, voire monétiser, des approbations du public. Des stars sont nées grâce à Tik-Tok... On se moqua donc de ce pauvre Trump, coupable de vouloir empêcher les jeunes gens de s'amuser. Sauf que, désormais, la plupart des États occidentaux prennent l'affaire au sérieux. Le 28 février, les agences fédérales américaines ont intimé à leurs salariés l'ordre de se désabonner de Tik-Tok, qu'une loi, signée en décembre par le président Biden, estime être une menace pour la sécurité nationale. La Commission européenne a pris la même décision presque en même temps à l'égard de son personnel. Le Canada et le Danemark ont réagi de même. L'Inde avait tout simplement interdit, dès juin 2020, l'application chez elle où elle régnait extraordinairement, ayant d'ailleurs permis le développement de toute une contre-culture qui faisait trop d'ombre aux puissances établies.

Pour accéder à Tik-Tok on peut passer par ses autres applications ou messageries

électroniques (Gmail, Facebook, Instagram, etc.) non sans mettre en péril l'intégrité de ses mots de passe. Et puis il existerait une « porte arrière » à l'application, permettant tout simplement à son propriétaire de siphonner les informations des téléphones ou des ordinateurs. Or comme les sociétés chinoises doivent une allégeance totale au Parti communiste chinois...

La Chine affecte de ne voir dans ces mesures de prudence qu'un nouvel épisode de la guerre commerciale ou culturelle que lui livrent les États-Unis jaloux de leur suprématie. Il est vrai que ce genre d'applications pèse des milliards de dollars et fait partie de ce que l'on appelle le *soft power*. Il y a aussi des aspects de protection de l'enfance. Ils sont d'ailleurs strictement surveillés en Chine, où existe un contrôle général de ce que les gens font sur les réseaux sociaux, car la Chine vit sous un régime totalitaire, mais soucieux de l'équilibre psychologique de ses ressortissants et notamment de sa jeunesse. L'Assemblée nationale française a voté, le 2 mars, avec une majorité écrasante, un projet de loi qui renforcera le contrôle parental sur l'utilisation de ce genre de jeux (Snapchat, concurrent californien de Tik-Tok, est également visé) par les enfants de moins de 15 ans, dont beaucoup sont victimes d'addiction à leur smartphone avec de graves conséquences (trouble du sommeil, baisse des résultats scolaires, agressivité, voire épilepsie dit-on parfois).

Jetons donc la pierre aux Chinois, qui menacent notre santé et nos libertés, sans oublier l'équilibre

■ **Afrique :** Le président Macron s'est rendu en Afrique du 1^{er} au 5 mars pour une tournée diplomatique au Gabon, en Angola, au Congo Brazzaville et en RDC. Lire notre analyse ci-dessus.

En RDC, on aura retenu ces deux phrases, à la limite de l'incident diplomatique. La première du président Félix Tshisekedi : « *Regardez-nous autrement en nous respectant, en nous considérant comme de vrais partenaires et non toujours avec un regard paternaliste avec l'idée de savoir toujours ce qu'il faut pour nous. Nous devons instaurer une politique égale à égale* ». La seconde du président Macron : « *Depuis 1994, vous n'avez jamais été capable de restaurer la souveraineté ni militaire, ni sécuritaire, ni administrative de votre pays. C'est une réalité. Il ne faut pas chercher des coupables à l'extérieur* ».

■ **Nigeria :** Bola Tinubu, ex-gouverneur de la région de Lagos, milliardaire, musulman, septuagénaire, représentant du parti au pouvoir (Congrès des progressistes - APC), a été proclamé élu le 1er mars, au premier tour de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 25 février. Il aurait engrangé 8,8 millions de voix, devant 17 autres candidats dont Atiku Abubakar du Parti démocratique populaire - PDP (6,9 millions de voix) et Peter Obi du Parti travailliste (6,1 millions de voix), mais ces résultats sont contestés par ses challengers. Le pays compte 216 millions d'habitants dont 90 millions d'électeurs.

■ **Chine/Biélorussie :** Le président biélorusse Alexandre Loukachenko, reçu en Chine pour une visite d'État de trois jours, a déclaré, le 1er mars à Pékin, soutenir totalement le plan chinois de paix en 12 points pour l'Ukraine.

■ **Asie centrale et du Sud-Est :** Le chef du Département d'État américain Antony Blinken s'est rendu au Kazakhstan le 28 février, où il a rencontré le président Kassym Tokaïev, et les ministres des Affaires étrangères ouzbèke, kazakh, kirghiz, tadjike et turkmène,

Lettre à Hugo Clément, journaliste, qui devrait s'installer comme agriculteur pour lutter contre les rats taupiers !

MONSIEUR,

depuis ces Pyrénées et cet Aubrac lointain où je gîte alternativement, j'observe vos gesticulations médiatiques, j'écoute vos interventions radiophoniques. Enregistrées la plupart du temps dans des studios lutéciens, elles "renseignent" des millions d'auditeurs sur le *modus vivendi* de nos campagnes et sur celui de nos agriculteurs. À l'inverse, vous l'aurez certainement remarqué, les paysans s'expriment assez rarement sur le quotidien des journalistes parisiens. Peut-être car ils ont appris à ne pas s'occuper des affaires des autres ou, tout simplement, car ils sont bien éduqués.

Vous intervenez dans « Sur le front » diffusé par France 5, nous vous avons vu aux côtés de Léa Salamé, de Marion Cotillard et, entre autres grands écologistes, de Nagui et Yannick Noah sur France 2 dans « *Aux arbres citoyens* ». Toujours sur le service public financé par nos impôts, vous officiez régulièrement dans l'émission « *En toute subjectivité* » diffusée sur France Inter.

Des chroniques bien évidemment non orientées dont voici un florilège : « *Oui les néonicotinoïdes tuent les abeilles* », « *Les lapins bourrés aux antibiotiques* », « *Quand les méga-bassines entretiennent l'élevage intensif* », « *Alerte environnementale sur le vin* », « *La réalité de l'élevage français* » où vous atteignez, pour cette occurrence, des sommets dans la stigmatisation de la filière... Sans oublier le tout récent « *Le renard, allié des agriculteurs face aux campagnols* ». Sur ce coup-là, cher confrère, j'avoue que vous vous êtes surpassé quand, après avoir diagnostiqué les ravages causés par la bestiole, vous énumérez les facteurs qui pourraient expliquer sa multiplication.

Allez, on y va, sans perdre de vue qu'à ce moment précis environ 4,4 millions d'auditeurs étaient susceptibles d'entendre votre message. Vous désignez donc : « *Le changement climatique, avec des périodes de gel moins longues, ou encore la perte de diversité du paysage, avec la disparition des haies et le développement de vastes prairies, favorables aux rongeurs. Mais il y a aussi le manque de prédateurs. Eh oui, car ces campagnols sont des proies de choix pour de nombreux animaux, notamment les renards. Un seul d'entre eux peut consommer plusieurs milliers de rongeurs chaque année. (...) Et que fait-on des renards ? Eh bien, on les chasse, massivement. (...) Imaginez le nombre de campagnols qui échappent à la mort grâce aux chasseurs !* »

C'est à se demander pourquoi les agriculteurs ne vous ont pas consulté plus tôt. Comme ils auraient peut-être mieux

fait de ne pas contredire ceux qui militent pour la réintroduction du loup dans nos campagnes, alors que le canidé est en train de coloniser l'ensemble du territoire où il ne se passe plus un jour sans qu'un troupeau soit attaqué.

Mais revenons à nos campagnols terrestres contre lesquels le monde agricole pouvait utiliser du bromadiolone, substance interdite depuis 2020 consécutivement à la pression exercée par les écologistes. Une anticipation franco-française supplémentaire qui intervient deux ans avant

celle prévue par la commission européenne. Et un moyen de lutte qui, plus que le renard certainement, permettait de juguler ladite invasion.

Mais allez donc savoir pourquoi, cher confrère journaliste, vous avez omis de l'évoquer à l'antenne ?

De toute évidence hautement qualifié pour gérer le quotidien des paysans, vous devriez troquer votre profession de conseiller reporter contre celle d'agriculteur. Et attendre que le renard vienne traquer le rat taupier.

Pour procéder, vous devrez favoriser l'implantation du carnivore et expliquer à votre voisinage qu'il peut aussi transmettre l'échinococcose alvéolaire à l'homme avec ses déjections via les baies sauvages ou, tout simplement, les légumes du potager. Une affection qui peut, après une longue période d'incubation, attaquer le foie et le détruire petit à petit. Environ 35 cas par an sont répertoriés en France, avec une augmentation régulière des infections constatées depuis les années

1980 et la recrudescence des populations de renards consécutive à l'éradication de la rage sylvestre. Le flux parasite d'échinococcose étant véhiculé en amont par les campagnols, chassés eux-mêmes par les renards qui peuvent transmettre le parasite à l'homme et, entre autres, aux animaux domestiques.

Faut-il, à ce titre, laisser se développer les populations de goupils au risque de ne pouvoir juguler de nouvelles contraintes sanitaires, sans pour autant régler la question de la prolifération des rats taupiers ?

En attendant, les agriculteurs et tous ceux qui, professionnels ou particuliers, essaient de sauvegarder leurs productions, perdent chaque jour un peu plus de temps, de patience et d'argent. Des conséquences auxquelles, monsieur Hugo Clément, vous êtes certainement très peu confronté, depuis vos sentencieux studios d'enregistrement ! ■

* Figure catalane de la résistance paysanne, Jean-Paul Pelras est rédacteur-en-chef de *L'Agri*, le journal des gens d'ici, édité à Toulouges (Pyrénées orientales).



par Jean-Paul Pelras *

Les Chemins du monde

mental de notre jeunesse. Mais, en matière d'Internet au moins, nos alliés américains et leurs propres applications répandues dans tous les pays du monde (sauf en Chine !) sont-ils exempts de critiques ? Poser la question, c'est y répondre. On sait que l'extraterritorialité du droit américain donne de puissants leviers aux services secrets américains pour non seulement espionner les usages d'Internet dans le monde entier, mais même pour incriminer devant les tribunaux américains quiconque paraîtrait, par exemple, constituer une menace contre le sacro-saint dollar, même dans une conversation privée sur Gmail... Vous ne le croyez pas ? Vous avez le droit de crier au conspirationnisme jusqu'à ce que cette vérité s'impose à vous. Ce ne sera pas long.

Frédéric Aimard

avant de passer par l'Ouzbékistan le 1^{er} mars où il a rencontré le président Chavkat Mirziyoyev. Il se rendait à une rencontre des ministres des Affaires étrangères du G20 à New Delhi, en Inde, le lendemain.

■ **Ukraine** : La ville de Bakhmout dans le Donbass est presque encerclée par les forces russes et tout le monde estime qu'elle va tomber prochainement.

■ **Russie** : L'armée russe a annoncé avoir repoussé plusieurs attaques de drones ukrainiens sur la Crimée le 28 février et le 1^{er} mars. Le 28 février des drones ont touché deux dépôts de carburant dans le territoire de Krasnodar, et dans la république de l'Adyguée, dans le Nord-Ouest du Caucase. Plusieurs alertes d'attaques aériennes, suite à des piratages informatiques selon les autorités russes, ont été annoncées, apparemment

sans fondements, sur des radios et télévisions russes à Belgorod et Voronej, mais aussi à Moscou et Saint-Petersbourg.

■ **Grèce** : Une collision frontale entre un train de voyageurs (avec 350 voyageurs à bord) et un train de marchandises a eu lieu sur une voie unique dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars près de la ville de Larissa dans le centre du pays. Il y a eu 57 morts dont de nombreux étudiants qui rentraient à Thessalonique.

■ **Iran** : Cela fait trois mois que les établissements scolaires et les dortoirs recevant des filles sont victimes, dans plus de 16 provinces, de centaines d'attentats au gaz toxique. Des milliers de jeunes filles sont tombées malades. Tout semble indiquer qu'il s'agit d'une tactique gouvernementale anti-manifestations féminines et non pas l'œuvre de quelques musulmans fanatiques isolés.

■ **Tchéchénie** : Selon La Libre Belgique (5 mars), le président Ramzan Kadyrov souffrirait d'une maladie rénale peut-être due à une tentative d'empoisonnement.

■ **Estonie** : Les élections législatives ont eu lieu le 5 mars pour renouveler les 101 membres du Riigikogu dans ce pays de 1,3 million d'habitants dont au moins un quart de russophones. Le Parti de la

réforme (centre droit), de la Première ministre Kaja Kallas, est arrivé en tête avec 31,2 % des suffrages. Le taux de participation a été de 63,5 %. Le parti d'extrême droite EKRE, qui a obtenu 16,1 % des voix, met en doute la fiabilité des votes électroniques dont la tendance est inverse à celle des votes papier.

■ **Haute Mer** : Un traité international pour protéger la haute mer a été signé à l'Onu le 4 mars, après 15 ans de négociation.

■ **Italie** : L'ancienne compagnie nationale italienne de téléphone Telecom Italia (TIM), issue d'une ancienne fusion avec Olivetti et valorisée autour de 20 milliards d'euros, est actuellement l'objet de batailles boursières pour son contrôle. Le fonds américain KKR est en concurrence avec une offre de la Caisse des dépôts italienne (CDO) associée au fonds australien Macquarie. Le Français Vivendi possède un peu moins d'un quart du capital. Le gouvernement nationaliste de Giorgia Meloni s'est dit très attentif au sort de cette activité stratégique.

■ **Italie** : Depuis Abou Dhabi, le 4 mars, la présidente du Conseil italien Giorgia Meloni a nié toute responsabilité de son gouvernement dans la lenteur des secours apportés à un bateau surchargé d'immigrants venu de Turquie et ayant coulé, le 26 février, de-

vant Crotone (Calabre). Selon elle c'est l'agence européenne Frontex qui n'a pas fait son travail d'alerte. Le bilan est actuellement de 69 morts et la justice italienne s'est saisie de l'affaire.

■ **Tunisie** : Le président Kaïs Saïed a fait, le 21 février, des déclarations inouïes contre « les hordes de migrants sans papier qui mettent en péril l'identité arabo-islamique » du pays. Il y aurait 21 000 migrants sub-sahariens installés en Tunisie, souvent exploités économiquement, en butte au harcèlement de la police et victimes de nombreuses violences verbales et physiques de la part de la population. Plusieurs centaines d'entre eux ont quitté « volontairement » la Tunisie le 5 mars en avions vers le Mali et la Côte d'Ivoire.

■ **Tennis** : Le joueur serbe Novak Djokovic, n° 1 mondial du tennis, n'a pas été autorisé à entrer aux États-Unis et à participer aux Masters 1 000 d'Indian Wells, car il n'est pas vacciné contre le covid-19.

■ **Automobile** : L'abstention annoncée de l'Allemagne a remis en cause le vote, qui était attendu au Parlement européen le 7 mars, pour l'interdire la vente de moteurs thermiques dès 2035. La décision est remise à une date inconnue. Plusieurs pays souhaitent que des carburants synthétiques soient autorisés.

La Nation Française

directeur de la publication : Frédéric Aimard

Rédaction-administration

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Édité par Spfc-Acip

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire FR21418382149

ISSN 2967-2988 marque déposée à l'Inpi.

Imprimé par nos soins.

Abonnement numérique : 1 an = 20 euros
à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/28o3eq3Re7RSc3C000>

Inflation

C'est encore une riche idée technocratique qui termine sa courte vie dans le cimetière des bonnes intentions. Souvenons-nous.

À la fin de l'été, le gouvernement s'était inquiété de la forte hausse des prix, surtout dans le secteur alimentaire. Or les « chèques » qu'il envoyait aux personnes en difficulté ne suffisaient pas aux achats de première nécessité. D'où l'idée du « panier anti-inflation », qui paraissait simple et facile à mettre en œuvre : il suffisait de demander aux enseignes de la grande distribution de présenter sur leurs rayons une cinquantaine de produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien aux prix les plus bas possible.

Au lieu d'un accueil favorable ou du moins intéressé, Olivia Grégoire, ministre chargée du dossier, reçut une masse sans cesse croissante de critiques et de protestations. Les groupes de la grande distribution s'empressèrent d'annoncer qu'il avait déjà leur propre panier de produits à bon marché ou qu'ils allaient le mettre en place. Michel-Edouard Leclerc fit observer que nul ne pouvait s'engager en début d'année sur des prix qui étaient en discussion jusqu'au 1^{er} mars entre les producteurs et les distributeurs. Les petits commerçants exprimèrent leur hostilité à un « panier » qui orienterait les consommateurs vers les grandes surfaces.

Le gouvernement, qui voulait apaiser la colère montante, a été contraint de battre en retraite : le 4 mars, la présidente de la FNSEA a annoncé que Bruno Le Maire lui avait confirmé

« qu'il n'y aurait pas de panier anti-inflation » et que l'État se contenterait de demander « aux distributeurs de faire marge zéro sur certains produits ».

Les groupes de la grande distribution feront en réalité ce qu'ils voudront : ils sortent de négociations harassantes avec les producteurs et de nouvelles hausses de prix commencent à s'afficher. Alors que les prix de l'alimentation ont augmenté de 15 % entre février 2022 et février 2023, ils vont encore augmenter de 10 % en moyenne dans les prochains mois.

La vérité, toute simple et cruelle, est que le gouvernement a capitulé devant l'inflation.

Claudine Uzerche

Chauve-souris

Dans *La chauve-souris et les deux belettes*, La Fontaine met en scène une chauve-souris qui, confrontée successivement à deux belettes voulant la croquer en tant qu'oiseau ou que souris, leur échappe par son ambiguïté : « *Je suis oiseau ; voyez mes ailes [...] Je suis souris, vivent les rats !* » Et, pour être sûr qu'on le comprend bien, le fabuliste fait une allusion directe aux luttes fratricides des guerres de Religion : « *Le sage dit, selon les gens : / Vive le roi ! vive la Ligue !* ».

Ce comportement existe aussi au niveau public. Même si on admet que les promesses des hommes politiques n'engagent que ceux qui les écoutent, on peut s'étonner de l'extraordinaire capacité d'adaptation de certains responsables essayant de vendre un jour le contraire de ce qu'ils propo-

saient la veille. Au niveau le plus élevé de la République, cela s'appelle la technique du « *en même temps* », parfois présentée comme « *ni de gauche ni de droite* » ou « *et de gauche et de droite* ». Cela concerne aussi bien la politique nucléaire — on ferme des centrales et on réduit leur activité avant d'en lancer de nouvelles — que la réforme des retraites — au contenu variable selon les années, puisqu'on a oublié la réforme examinée, avant la crise de la covid, par le Parlement en faveur d'un système à points aujourd'hui abandonné.

Il se déroule ainsi une opération assez curieuse en ce qui concerne l'immigration. S'abstenant de critiquer l'Italie en train de renforcer ses frontières, le président a chargé ses ministres de l'Intérieur et du Travail, Gérald Darmanin et Olivier Dussopt, de préparer une grande loi destinée à « *contrôler l'immigration* » et « *améliorer l'intégration* ». Conforté par les déclarations gouvernementales assurant une volonté de changer la situation, même s'il s'avère impossible d'assurer la plupart des reconduites à la frontière, il est censé plaire à la droite et à une opinion publique de plus en plus révoltée par la situation actuelle.

Mais voici que, concurrentement et avant même la discussion du texte au Parlement, est nommé à la tête de la section la plus importante du Conseil d'État un immigrationniste patenté, Thierry Tuot. Or, comme l'a révélé, ou mieux rappelé, l'Observatoire de l'immigration et de la démographie, une structure indépendante de hauts fonctionnaires et de membres de la société civile, il a remis, en 2013, un « *Rapport au Premier*

■ **Habillement** : La société Wil-sam, propriétaire de 20 magasins Gap en France, a été placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Grenoble le 1^{er} mars. Il s'agit d'une des conséquences des difficultés de groupe de l'homme d'affaires bordelais Michel Ohayon, soupçonné par la justice d'avoir mélangé les différentes trésoreries de ses sociétés toutes très endettées. Après le parquet de Grenoble en janvier, le parquet de Paris s'est d'ailleurs saisi de l'enquête, le 27 février, « pour escroquerie en bande organisée. »

■ **Enseignement** : Le Campus Academy d'Angers a annoncé le 1^{er} mars sa fermeture à la fin de l'année scolaire. Il fait partie des entreprises de l'homme d'affaires bordelais Michel Ohayon.

■ **Santé** : Le président Macron a annoncé le 28 février la généralisation du vaccin contre le papillomavirus en classe de 5e.

■ **Cinéma** : Malgré les dénigrements de la part des médias et d'une partie des premiers spectateurs, le film *Astérix et Obélix, l'Empire du milieu*, avait déjà totalisé 4 millions de spectateurs fin février, en 4 semaines.

■ **Visite** : Le roi d'Angleterre Charles III se rend en France du 26 au 29 mars 2023 pour sa première visite d'État. Il est notamment attendu à Bordeaux.

■ **Inflation** : Le gouvernement ayant officiellement renoncé, le 4 mars, à fixer par décret la composition d'un « *panier anti-inflation* » dans les grandes enseignes de supermarchés, celles-ci ont chacune créé leur propre panier avec de 150 à 500 produits de première nécessité avec marges minimum ou « *à prix coûtant* ».

■ **Restauration** : Le guide Michelin 2023 a enlevé sa troisième étoile à Guy Savoy, 69 ans, pour son restaurant du quai de Conti à Paris.

■ **Foot** : Le capitaine de l'équipe de France Kylian Mbappé, 24 ans, est devenu le meilleur buteur de l'histoire du club Paris Saint-Germain, avec

201 buts sous ce maillot, lors d'un match où le PSG a battu Nantes 4 à 2, le 4 mars, au Stade de France à Saint-Denis. Athlétisme: Kevin Mayer, 31 ans, a remporté l'heptathlon lors des championnats d'Europe d'athlétisme en salle, le 5 mars à Istanbul. C'est son troisième titre de champion d'Europe.

■ **Tourisme** : Selon l'agence Atout France, les visites de touristes étrangers auraient rapporté à la France 57,9 milliards d'euros en 2022. L'Espagne ferait 10 à 20 milliards de mieux mais l'Italie moitié moins.

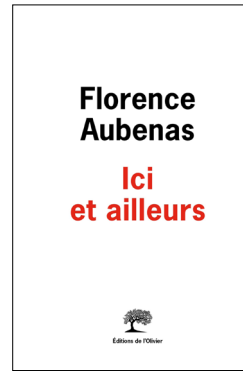
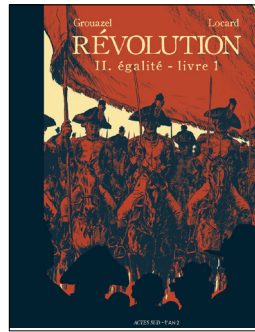
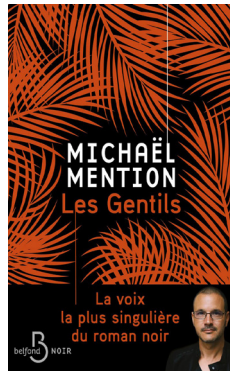
■ **Disparition** : L'historien du droit et psychanalyste Pierre Legendre, fondateur de « *l'anthropologie dogmatique* », est mort le 3 mars à 92 ans.

Suite de la page 5.

ministre sur la refondation des politiques d'intégration ». S'opposant à toute assimilation ou intégration, jugées stigmatisantes, il prônait une approche multiculturelle résumée sous le nom de « *société inclusive* ». Et de recommander un élargissement de l'accès à la nationalité française pour les mineurs clandestins scolarisés, la délégation aux associations de soutien aux étrangers de pans essentiels de la gestion politique de l'immigration et la création d'un « *titre de tolérance* » pour les illégaux afin de préparer leur régularisation dans les cinq ans. Cela ne ressemble guère à une volonté bien arrêtée de contrôle.

Jean Étevenaux

Pour recevoir chaque lundi le lien pour télécharger ou lire en direct *La Nation Française*, souscrivez à l'abonnement (20 euros) à l'ordre de Spfc-Acip.



POLAR

La vengeance d'un père

Il y a de la rage dans le nouveau polar de Michaël Mention. Les mots claquent, la douleur fuse. Paris, quartier de Belleville, 28 juin 1977. La fillette achète des bonbons dans une boulangerie au moment où un voyou, couteau en main, entre pour voler la caisse; elle est tuée. Son père enrage devant l'impuissance de la police à retrouver le voleur. S'il veut rendre justice à sa fille, il ne lui reste qu'une chose à faire: se transformer en enquêteur. Pas de pitié pour les salauds!

Méthodes radicales et haine tenace, sa recherche le mènera des bas-fonds de Paris à l'Amazonie où, parmi des hippies, se terre l'homme qu'il traque: un toxicomane tatoué d'un symbole anarchiste.

« Les Gentils », Michaël Mention, Belfond noir, 352 p., 22,50 €.

BANDE DESSINÉE

Égalité

La Révolution française comme si vous y étiez. C'est l'objectif de Florent Grouazel et Younn Locard avec cette bande dessinée en quatre volumes. Le

premier tome avait reçu le Fauve d'or 2020, à Angoulême. Le deuxième débute en février 1791. Paris est en ébullition et nul ne sait quel parti l'emportera. Le peuple gronde. Des royalistes, « *Les Chevaliers du poignard* », pénètrent de nuit dans le Palais des Tuileries pour protéger le roi. Les députés élaborent la Constitution de 1791, notamment Augustin de Kervélégan dont la domestique, Louise, est à l'écoute de la rumeur publique.

Une énorme documentation sert de base à cette BD qui montre les rouages du pouvoir révolutionnaire et la vie quotidienne des petites gens: travail, maison, attentes.

« Révolution II. Égalité - livre 1 », Florent Grouazel & Younn Locard, Actes Sud, 304 p., 28 €.

CHRONIQUES

Regard sur le monde

Dans le milieu de la presse, Florence Aubenas est une voix à part. Ses reportages et surtout ses livres témoignent d'un regard acéré sur les laissés-pour-compte de la société.

Cet ouvrage rassemble les articles publiés dans *Le Monde* entre 2015 et 2022. Une période courte mais

dense: attentats, gilets jaunes, confinement, élections, guerre. Des conflits sociaux aux jeunes enrôlés de Daech en passant par les orphelins de Marioupol, la journaliste a suivi les grands événements de ces dernières années, toujours au plus près du terrain et les relate avec précision.

« Ici et ailleurs », Florence Aubenas, Éditions de l'Olivier, 362 p., 21,50 €.

REVUE

Bestiaire

Ouvrir l'œil. Être attentifs. Pas besoin de traverser la planète pour trouver des animaux bizarres, il y en a près de chez soi. Salamandre, la revue dédiée à la nature, en a débusqué douze: spélépès de Strinati, lamproie de Planer, panorpe...

Autres sujets abordés: à l'affût du chat sauvage avec le photographe Joël Brunet, le gypaète barbu, hommage à une rivière, un portfolio sur l'écorce des arbres, des tomates pour la vie...

« Bestiaire bizarre », revue Salamandre, mars 2023, 7 €. En kiosque et en librairie.

Catherine PAUCHET

Agriculture

Le Salon international de l'Agriculture a fermé ses portes le dimanche 5 mars 2023 à Paris. Ses organisateurs sont satisfaits. Avec 615 000 visiteurs, cette manifestation a retrouvé sa dynamique antérieure à la pandémie de COVID 19. Samedi 4 mars, le salon a même dû fermer ses portes à 16 h 30 en raison de la trop forte affluence dans les allées du parc des expositions de la porte de Versailles. Seul point négatif, la forte alcoolisation des jeunes adultes, un phénomène probablement lié aux conséquences du confinement sur les modes de consommation de boissons alcoolisées.

Concernant les visites de personnalités politiques, outre le marathon inaugural du président de la République, solidement encadré par ses gardes du corps et qui a dû faire face à des activistes climatiques et des opposants à la réforme des retraites, on notera surtout les deux jours de visites du nouveau président du Rassemblement national, Jordan Bardella qui a pu constater sa réelle popularité dans ces milieux au fil des stands et des allées. D'autant plus que la présidente du groupe RN à l'Assemblée nationale, Marine Le Pen n'a pu cette année être présente en raison d'une blessure au genou.

Le succès du Salon de l'Agriculture ne doit pas occulter les inquiétudes des agriculteurs. Les betteraviers n'ont toujours pas digéré l'interdiction des insecticides par le gouvernement sous la pression des autorités européennes. Les viticulteurs du Bordelais affrontent une grave crise de surproduction. Les éleveurs du Cantal luttent contre les

dégâts causés par les rats taupiers dans les prairies. La sécheresse menace dans de nombreuses régions ce qui n'empêche pas les écologistes de saboter des bassines d'irrigation. La grippe aviaire continue de frapper les élevages de volailles dans l'attente d'un vaccin efficace.

Ces crises sectorielles s'inscrivent dans un contexte général tendu pour le monde agricole qui peine à susciter de nouvelles vocations professionnelles, ce qui complique la transmission des exploitations alors que de très nombreux payans vont arriver à l'âge de la retraite dans les années à venir. Autant de défis à relever ces prochains mois pour le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau qui aura fort à faire pour rassurer les organisations syndicales.

Jérôme Besnard

Le mai des ponts

Certaines années sont de vrais délices pour les salariés. Un peu moins pour les employeurs. Cette année 2023, le mois de mai qui compte quatre week-ends va offrir cinq ponts qui peuvent devenir des viaducs.

Tout va commencer par le lundi premier mai avec la fête du travail. Puis le lundi 8 mai avec la victoire 1945 des Alliés. Le jeudi de l'Ascension sera le 18 mai. Gageons que le vendredi, ils ne seront pas nombreux à travailler. Puis on arrive le dimanche de Pentecôte le 28 mai avec le lendemain le lundi de Pentecôte le 29 mai.

En général, en France, il y a de 7 à 10 jours fériés par an (hors week-end). C'est en 2018 que deux jours chômés s'étaient présentés la même

semaine le mardi 8 mai et le jeudi de l'Ascension. Un phénomène qui n'arrive que cinq fois par siècle.

Cela se reproduira en 2029, 2035, 2040 et 2046. Et cela sera terminé pour le XXI^e siècle.

Sur les onze jours fériés que compte la France, huit sont facilement prévisibles, car leur date est fixe (Jour de l'an, 8-Mai, Toussaint, etc.). Le dimanche de Pâques (et donc le lundi qui suit) est en revanche variable selon les années et détermine à la fois les dates de l'Ascension et de la Pentecôte. Son calcul a été fixé en l'an 325 par le Concile de Nicée : « Pâques est le dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune, qui atteint cet âge le 21 mars ou immédiatement après. »

2023 n'est pas une année exceptionnelle pour les ponts mais se situe dans la moyenne haute. Si cela ne fait pas toujours le bonheur des patrons, cela bénéficie largement au développement de l'économie touristique.

Philippe Buron Pilâtre

Habit

Pauvre Alain Jakubowicz ! Le célèbre avocat lyonnais, ancien président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, ancien adjoint de Michel Noir à la mairie de Lyon délégué aux Droits de l'homme, vient de se faire traiter de tous les noms comme s'il était une incarnation de l'extrême droite la plus abominable. Ce qui constitue un comble pour celui qui, il y a huit ans, avait en vain demandé au maire de Biarritz de changer le nom du quartier de la Négrasse qui provoquait en lui

« nausée » et « honte », notamment à cause d'un « *dessein colonial* » représentant la femme à l'origine de cette dénomination.

Et voilà que M^e Jakubowicz a eu l'inconscience de brocarder la tenue assez singulière de la députée LFI Ersilia Soudais, élue de Haute-Marne depuis l'an passé. Il se trouve qu'elle est vice-présidente du groupe d'études sur l'antisémitisme à l'Assemblée où elle est d'ailleurs considérée comme propageant une « *haine obsessionnelle d'Israël* » en parlant toujours de la nécessité de « libérer » la Palestine.

Or, Alain Jakubowicz a publié une photo d'elle prenant la parole au Palais-Bourbon vêtue d'un combishort avec collant noir et baskets précédée du commentaire : « *Tenue d'hiver d'une députée. On redoute l'été...* ». Quelques jours auparavant, elle était apparue en jean et tee-shirt noir un peu défraîchi pour intervenir dans le débat sur la réforme des retraites. L'avocat a du coup été jugé « *sexiste* », « *misogyne* » et « *minable* » par de nombreux intervenants, y compris sur les réseaux sociaux. Même la Licra a condamné « *les attaques misogynes et sexistes qui attentent à la dignité de la personne humaine* ».

Il ne restait plus à l'intéressé que d'essayer de recadrer le débat en s'adressant à l'ensemble des députés Insoumis : « *La façon dont vos ami.e.s (vous voyez, je vous fais plaisir) s'accoutrent et se comportent à l'Assemblée est indigne du lieu où vous siégez et des Français que vous êtes censés représenter. Ne le voyez-vous pas ?* »

Précý

Le rivage est encore à l'horizon

« **L**e navire a atteint le rivage ». C'est par ces mots que Rena Lee, présidente de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, plus connue sous son acronyme anglo-saxon BBNJ, a annoncé le 4 mars dernier, à l'issue de sa cinquième session tenue à New York, la signature du traité international pour protéger la haute mer.

Commencées depuis plus de quinze ans et formellement depuis 2017, les discussions, menées par les représentants des différents États du monde, ont permis de déboucher sur un accord jugé historique par les différents protagonistes, y compris les organisations non gouvernementales (ONG) de protection de l'environnement comme Greenpeace dont la représentante, Laura Meller, a déclaré à l'issue des débats : « C'est un jour historique pour la conservation et le signe que dans un monde civilisé, la protection de la nature et des personnes peut triompher de la géopolitique ».

Il faut dire qu'un accord de cette ampleur n'était pas arrivé depuis 1982, année de l'adoption, par le traité de Montego Bay, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ayant justement défini la haute mer comme espace maritime situé au-delà des zones économiques exclusives des États côtiers et ne relevant de la juridiction d'aucun État.

Représentant 60 % de la superficie des océans, la haute mer a vu avec le temps son importance grandir en raison, à la fois, de sa biodiversité foisonnante, de sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique par sa capacité à absorber l'oxyde de carbone mais aussi de ses richesses économiques comme les zones de pêche et les nodules polymétalliques. C'est la volonté de réduire les menaces qui pèsent sur la haute mer comme l'acidification des océans et les pratiques de surpêche qui a finalement conduit à l'adoption du nouveau traité. Celui-ci comporte principalement trois dispositions.

Tout d'abord, le traité confirme l'engagement pris à la fin de 2022, à l'issue de la 15e Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, de placer, à l'horizon 2030, 30 % des eaux de la haute mer en aires marines protégées comme dans les eaux sous juridiction nationale,

objectif dont la France aime à rappeler qu'il a été atteint pour ses propres eaux grâce aux protections mises en place au large de ses collectivités d'outre-mer. Bien que les espaces protégés créés en haute mer ne soient pas forcément appelés à devenir des sanctuaires, les armateurs à la pêche comme les prospecteurs des fonds sous-marins peuvent, sinon s'inquiéter, du moins s'interroger sur la pérennité de leurs activités dans ces zones. Là aussi, la France a déjà fait savoir que si elle était favorable à l'exploration des fonds

marins à des fins de connaissance scientifique, elle était opposée à l'exploitation des fonds marins de la haute mer à des fins industrielles.

Ensuite, et cela ne peut qu'interpeller également les acteurs précités, toutes les activités écono-

miques conduites en haute mer, y compris en dehors des aires marines protégées, devront désormais faire l'objet d'études d'impact.

Enfin, et c'est le point qui a été le plus difficile à négocier, le traité a tranché sur la question du partage des bénéfices des ressources marines génétiques collectées en haute mer. De fait, seuls les pays développés peuvent aujourd'hui conduire de coûteuses campagnes de recherche et les pays en voie de développement ont obtenu de ne pas être exclus de l'accès à ces ressources, effectuées dans des eaux n'appartenant à personne, et du partage des bénéfices anticipés de la commercialisation desdites ressources dont on sait que les entreprises pharmaceutiques et cosmétiques espèrent tirer, grâce à de nouvelles molécules, des revenus substantiels.

Pour autant, la situation de la haute mer ne va pas changer du jour au lendemain.

En effet, le texte de l'accord n'a pas encore été publié et il devra d'abord passer au crible des services juridiques et être traduit dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies (ONU) avant d'être formellement adopté. Alors seulement commencera la procédure de ratification par les États signataires en fonction de leurs propres règles institutionnelles. Il a ainsi fallu 12 ans avant que le traité de Montego Bay n'entre en vigueur, sachant que les États-Unis, pour ne citer qu'eux, ne l'ont jamais ratifié.

Il y a loin de la coupe d'eau de mer aux lèvres de la protection du milieu marin.

Fabrice de Chanceuil

